



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal
tenue le 22 août 2022 à 19h30 à la salle de conseil, située au 140-
A, route de l'Église, Saint-Joseph-de-Kamouraska.**

Sont présents :

Madame Nancy St-Pierre,	MAIRESSE
Monsieur Michel Bélanger,	Siège #1
Monsieur Charles Montamat,	Siège #3
Monsieur Francis Boucher,	Siège #4
Monsieur Renaud Ouellet,	Siège #6

Est absente :

Madame Manon Guérette,	Siège #5
------------------------	----------

Les membres présents du conseil forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse madame Nancy Saint-Pierre constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h30,

Aucune personne n'assiste à la séance.

16-08-2022

2. VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Francis Boucher

QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance, et ce au moins 72 heures avant la tenue de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-08-2022

3. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Renaud Ouellet

QUE monsieur Pierre Villemur soit nommée secrétaire d'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-08-2022

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AOÛT 2022

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Vérification de l'avis de convocation
3. Nomination d'un secrétaire d'assemblée
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Acceptation de soumission pour déboisement dans le secteur du Rang 7
6. Période de questions basées uniquement sur les points à l'ordre du jour
7. Clôture et levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Charles Montamat

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-08-2022

5. ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR DÉBOISEMENT DANS LE SECTEUR DU RANG 7

ATTENDU les travaux de voirie à venir dans le secteur du Rang 7;

ATTENDU QU'il a lieu d'effectuer des travaux de déboisement afin de permettre les opérations subséquentes;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Bélanger

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte la soumission d'Entreprise Pascal Dubreuil au montant de 6 250\$ pour les travaux de gestion forestière dans le Rang 7;

QUE les fonds nécessaires au paiement de la facture à venir après la réalisation des travaux soient imputés à la subvention reçue de la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS BASÉES UNIQUEMENT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Conformément au deuxième alinéa de l'article 956, les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance spéciale, ne portent que sur les points à l'ordre du jour.

20-08-2022

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Francis Boucher de la lever de

l'assemblée à 19h45

Nancy Saint-Pierre
Mairesse

Pierre Villemur
Secrétaire d'assemblée

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Nancy Saint-Pierre
Mairesse